

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
32**

**Nombre de votants :
32**

**Date de convocation :
8 novembre 2019**

**Date d'affichage :
21 novembre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 9

OBJET : Tarifs 2020 : prestations diverses

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 octobre 2019, la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 28 octobre 2019 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 30 octobre 2019

Les tarifs de diverses prestations nécessitent d'être actualisés au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé d'appliquer une augmentation d'environ 1,5 % sur les tarifs suivants pour 2020 :

- ① **COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES**
- ② **AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**
- ③ **COMMERCE SEDENTAIRES**
- ④ **CIMETIERES**
- ⑤ **LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : JOSE MORON, CHAPELLE SAINT-DON ET FORUM REXY**
- ⑥ **LOCATION DE SALLES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)**
- ⑦ **LOCATION DE LA SALLE DUMOULIN**
- ⑧ **LOCATION DES SALLES DU CENTRE DE LOUBEYRAT**
- ⑨ **TRAVAUX EN REGIE – PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION**
- ⑩ **LOCATION DE MATERIELS**

① COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES

Il convient de fixer le tarif de communication des listes électorales pour l'année 2020, dans les limites fixées par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

Il est proposé de fixer le tarif maximum autorisé inchangé depuis 2001.

ACTIVITES	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Coût par page	0,18 €	0,18 €
Coût pour une disquette	1,83 €	1,83 €
Coût pour un cédérom	2,75 €	2,75 €
Coût pour un envoi par messagerie	0,00 €	0,00 €

En vertu des articles L28 et R16 du code électoral, seuls les électeurs, les candidats et les partis ou groupements politiques peuvent prendre communication et copie de la liste électorale, à condition de ne pas en faire un usage commercial.

COMMUNE DE RIOM

La part fixe de l'occupation du domaine public représente 40% du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, les 60% restant représentent la part variable.

Vu l'avis de la Commission Mixte des Foires et Marchés du 24 octobre 2019 ;

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191109-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM

③ COMMERCES SEDENTAIRES

1) Terrasses à l'année

Riom intra muros ¹		
Activités	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Terrasse ouverte (le mètre carré par an)	25,00 €	25,40 €
Terrasse ouverte avec installation amovible (le mètre carré par an)	25,50 €	25,90 €
Terrasse ouverte avec construction (le mètre carré par an)	25,70 €	26,10 €
Terrasse fermée (le mètre carré par an)	27,80 €	28,20 €

Riom Hors Boulevards ²		
Activités	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Terrasse ouverte (le mètre carré par an)	15,60 €	15,80 €
Terrasse ouverte avec installation amovible (le mètre carré par an)	15,90 €	16,10 €
Terrasse ouverte avec construction (le mètre carré par an)	16,10 €	16,30 €
Terrasse fermée (le mètre carré par an)	27,80 €	28,20 €

2) Terrasses exceptionnelles

Extensions exceptionnelles	Tarifs 2019	Tarifs 2020
extension de la surface commerciale dédiée à la vente sur le domaine public (forfait par jour) ³	31,60 €	32,10 €
extension de la surface commerciale en vue d'accueillir une animation sans vente sur le domaine public (forfait par jour) ³	15,80 €	16,00 €
Extension saisonnière (le mètre carré par an) ⁴		
Intra Muros	25,00 €	25,40 €
Hors Boulevards	15,60 €	15,90 €

1) Autres occupations du domaine public par des commerçants sédentaires

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Occupations du domaine public par des étals et autres mobiliers ne constituant pas des terrasses (le mètre carré par an) Riom intra-muros	22,50 €	22,80 €
Occupations du domaine public par des étals et autres mobiliers ne constituant pas des terrasses (le mètre carré par an) Riom Hors Boulevards	14,70 €	14,90 €
Ventes au déballage déballage temporaire devant magasin (forfait par jour)	10,50 €	10,70 €
Occupation du domaine public pour la continuité d'une activité commerciale dans un contexte de travaux du local commercial forfait par semaine pour une surface inférieure ou égale à 15m ²	27,80 €	28,20 €
forfait par semaine par tranche de 5m ² au-delà de 15m ²	0,65 €	0,70 €
forfait par mois pour une surface inférieure à 15m ²	83,60 €	84,90 €
forfait par mois par tranche de 5m ² au-delà de 15m ²	1,65 €	1,70 €

¹ « Riom Intra muros » est la zone du centre-ville délimitée par les boulevards : Desaix, Chancelier Michel de l'Hospital, Etienne Clémentel, de la Liberté, de la République. Sont compris dans cette zone les deux côtés de chaque boulevard.

² « Riom Hors Boulevards » comprend le reste de la ville non compris dans le périmètre énoncé ci-dessus.

³ Ces tarifs s'appliquent notamment aux opérations d'animation quel que soit l'organisateur.

⁴ Uniquement en terrasse ouverte et hors voies de circulation ou zones de stationnement, réservé aux commerces de bouche à consommer sur place, au prorata des mois utilisés.

La part fixe de l'occupation du domaine public représente 40% du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, les 60% restant représentent la part variable.

Vu l'avis de la Commission Mixte des Foires et Marchés du 24 octobre 2019 ;

④ CIMETIERES

1 - Cimetière traditionnel – Ancien et nouveau cimetière

Dimension 1m×2,50m		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	507 €	507 €
30 ANS	1 014 €	1 014 €
50 ANS	1 690 €	1 690 €

Dimension 1m60×2,50m		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	811 €	811 €
30 ANS	1 622 €	1 622 €
50 ANS	2 704 €	2 704 €

Dimension 2m×2,50m		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	1 014 €	1 014 €
30 ANS	2 028 €	2 028 €
50 ANS	3 380 €	3 380 €

Concessions de <u>pleine terre</u> au format ancien 1m×2m		
Tarif applicable uniquement pour renouvellement de l'existant		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
30 ANS	430 €	430 €

2 – Cimetière paysager - secteurs 1 - 2 – 3

Dimension 1m×2,50m		
PLEINE TERRE		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	391 €	391 €
30 ANS	785 €	785 €
50 ANS	1 564 €	1 564 €

Dimension 1m×2,50m		
AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 2 PLACES		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	1 044 €	1 044 €
30 ANS	1 429 €	1 429 €
50 ANS	2 210 €	2 210 €

Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 3 PLACES		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	1 383 €	1 383 €
30 ANS	1 752 €	1 752 €
50 ANS	2 551 €	2 551 €

Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 4 PLACES		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	1 721 €	1 721 €
30 ANS	2 073 €	2 073 €
50 ANS	2 877 €	2 877 €

Dimension 1m66×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 6 PLACES		
DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	2 091 €	2 091 €
30 ANS	2 746 €	2 746 €
50 ANS	4 028 €	4 028 €

3– Cimetière paysager – Cavurnes secteur 3

DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	250 €	250 €
30 ANS	500 €	500 €
50 ANS	800 €	800 €

4– Cimetière paysager – Case columbarium secteur 4

En béton avec porte en pierre de Volvic et bassin floral collectif.

DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	200 €	200 €
30 ANS	400 €	400 €
50 ANS	700 €	700 €

5 – Cimetière paysager – Case columbarium secteur 6

En granit rose et noir et tablette individuelle.

DURÉE	TARIF 2019	TARIF 2020
15 ANS	300 €	300 €
30 ANS	600 €	600 €
50 ANS	900 €	900 €

6 – Cimetière paysager – Jardin du Souvenir

Dispersion des Cendres au Jardin du Souvenir	TARIF 2019	TARIF 2020
	GRATUIT	GRATUIT

	TARIF 2019	TARIF 2020
Taxe d'inhumation par cercueil, reliquaire, urne	141 €	141 €
Redevance de dépôt au caveau provisoire par jour	5,45 €	5,45 €

⑤ **LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : JOSE MORON, CHAPELLE SAINT-DON ET FORUM REXY**

	Période	Associations Riomoises		Sociétés et organismes Riomois		Associations, sociétés et organismes non Riomois		
		2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Salle José Moron	Hivernale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	64.00 €	65.00 €	
	Estivale					52.00 €	53.00 €	
Chapelle Saint Don		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	65.00 €	66.00 €	
Forum Rexy	Grande salle	Hivernale	Gratuit*	Gratuit*	283.00 €	287.00 €	613.00 €	622.00 €
		Estivale	Gratuit*	Gratuit*	162.00 €	164.00 €	408.00 €	414.00 €
	Petite salle	Hivernale	Gratuit*	Gratuit*	142.00 €	144.00 €	286.00 €	290.00 €
		Estivale	Gratuit*	Gratuit*	82.00 €	83.00 €	164.00 €	166.00 €
	Régisseur (1)	Gratuit*	Gratuit*	115.00 €	117.00 €	119.00 €	121.00 €	
	Caution	Grande salle 1 000.00 € Petite salle 500.00 € Autres espaces 300.00 €						
Tarifs de nettoyage		Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.						

La tarification « Période hivernale » s'applique du 1^{er} octobre au 30 mars.

(1) La technicité du matériel nécessite impérativement la présence du régisseur municipal pour toutes les manifestations.

C'est pourquoi sa présence sera facturée pour tous les utilisateurs sauf pour les associations riomoises.

En cas d'impossibilité de présence du régisseur municipal, il sera fait appel à un régisseur extérieur qui aura été préalablement habilité par la Commission Culture ou par les services culturels. Le coût réel sera pris en charge par l'utilisateur pour les associations, sociétés et organismes non Riomois.

⑥ LOCATION DES SALLES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)

Afin de limiter les interventions des services municipaux, il sera établi une facturation si la mise en place de la salle est demandée par l'utilisateur.

SALLES	LOCATION DE SALLES					
		Associations Riomoises	Associations Extérieures		Organismes Sociétés	
			2019 (TTC)	2020 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)
SALLE Attiret de Mannevil	Tarif à la journée	Gratuit (*)	376.00 €	382.00 €	751.00 €	762.00 €
	Tarif à la séance		125.00 €	127.00 €	251.00 €	255.00 €
SALLE du Tribunal	Tarif à la journée	Gratuit	188.00 €	191.00 €	376.00 €	382.00 €
	Tarif à la séance		63.00 €	64.00 €	125.00 €	127.00 €
SALLES Tanneries Louise Michel Flora Tristan Ambène Mirabel Sardon Espace convivialité	Tarif à la journée	Gratuit	94.00 €	95.00 €	188.00 €	191.00 €
	Tarif à la séance		32.00 €	33.00 €	63.00 €	64.00 €
Hall d'entrée	Exposition tarif à la journée	Gratuit	7.00 €	7.00 €	7.00 €	7.00 €
Tarifs de nettoyage	Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.					

		MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET REGIE		
		Associations Riomoises	Associations Extérieures Ou Organismes ou Sociétés	
			2019 (TTC)	2020 (TTC)
SALLE Attiret de Mannevil	Tarif à la journée	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2020)	501.00 €	509.00 €
	Tarif à la séance	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2020)	176.00 €	179.00 €
SALLE du Tribunal	Tarif à la journée	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2020)	188.00 €	191.00 €
	Tarif à la séance	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2020)	63.00 €	64.00 €

COMMUNE DE RIOM

MISE EN PLACE DES SALLES					
	Temps	Période	Associations Riomoises	Associations Extérieures Ou Organismes ou Sociétés	
			(TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)
Salle Attiret de Mannevil	2h	Lundi au samedi	Effectuée par l'association	51.00 €	52.00 €
		Dimanche et jours fériés	Effectuée par l'association	88.00 €	89.00 €
Salle du Tribunal	1h	Lundi au samedi	Effectuée par l'association	26.00 €	26.00 €
		Dimanche et jours fériés	Effectuée par l'association	45.00 €	46.00 €
Salles Flora Tristan Louise Michel	½ h	Lundi au samedi	Effectuée par l'association	13.00 €	13.00 €
		Dimanche et jours fériés	Effectuée par l'association	23.00 €	23.00 €

HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)*

	RIOMOIS		EXTERIEUR	
	2019 (TTC)	2020 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)
- Location en semaine par jour	354.00 €	359.00 €	505.00 €	513.00 €
- Location week-end : forfait	707.00 €	718.00 €	1 010.00 €	1 025.00 €
- Caution	1 818.00 €	1 845.00 €	1 818.00 €	1 845.00 €
- Tarif horaire compte de tiers	Selon délibération annuelle relative à la facturation du nettoyage des locaux			

*La location se fait de mai à septembre en semaine (lundi journée ou mardi journée ou mercredi après-midi ou jeudi journée) et le week-end (du samedi 17h00 au dimanche 23h00)

⑦ LOCATION DE LA SALLE DUMOULIN

		DIMANCHE AU JEUDI				VENDREDI AU SAMEDI			
		Associations riomoises		Extérieurs (associations ou organismes)		Associations riomoises		Extérieurs (associations ou organismes)	
		2019 (TTC)	2020 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)
Salle sans cuisine	Tarif à la journée	Gratuit*	Gratuit*	765.00 €	776.00 €	Gratuit *	Gratuit *	1 274.00 €	1 293.00 €
Salle avec cuisine	Tarif à la journée	Gratuit*	Gratuit*	1 401.00 €	1 422.00 €	Gratuit *	Gratuit *	1 911.00 €	1 940.00 €
Salle exposition	Tarif à la journée	Gratuit	Gratuit*	509.00 €	517.00 €	Gratuit *	Gratuit *	765.00 €	776.00 €
Prestation du régisseur (1)		Gratuit*	Gratuit*	160.00 €	162.00 €	Gratuit*	Gratuit *	160.00 €	162.00 €
Caution	Salle	1 000,00 €							
	Cuisine	500,00 €							
	Autres espaces	300,00 €							
	Clefs	50,00 €							
Tarifs de nettoyage		Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.							

(1) La technicité du matériel nécessite impérativement la présence du régisseur municipal pour toutes les manifestations. C'est pourquoi sa présence sera facturée pour tous les utilisateurs sauf pour les associations riomoises.

En cas d'impossibilité de présence du régisseur municipal, il sera fait appel à un régisseur extérieur qui aura été préalablement habilité par la Commission Culture ou par les services culturels. Le coût réel sera pris en charge par l'utilisateur pour les associations, sociétés et organismes non Riomois.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191109-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

Modalités de tarification :

Au-delà de 2 jours de location, les salles seront facturées à demi-tarif pour la salle Dumoulin et le Forum Remy.

Maison des associations :

Au-delà de 2 jours consécutifs de location ou 6 séances à plein tarif, les salles seront facturées à demi-tarif pour les jours ou séances supplémentaires.

Séance : elle correspond à une plage horaire d'environ 3 heures.

****Forfait** : le forfait correspond à la prestation d'un personnel du service « Vie Associative ».

***Modalités d'octroi de la gratuité :**

La gratuité s'applique pour les associations riomoises dans les cas suivants :

- réunions liées à la vie de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale...),
- manifestations organisées à la demande de la Ville ou listées dans le programme d'animations des associations conventionnées,
- autres manifestations : 3 fois par an (toutes salles confondues, salle Attiret de Mannevil à la Maison des Associations, salle Dumoulin et Forum Remy).

Au-delà de trois manifestations, s'appliqueront les tarifs destinés aux associations extérieures.

⑧ LOCATION DES SALLES DU CENTRE DE LOUBEYRAT

La tarification « hivernale » s'applique à la période du 14 octobre au 26 avril.

	Période	Etablissements scolaires et associations à but non lucratif - Riomois -		Etablissements scolaires et associations à but non lucratif - Non Riomois -		Organismes de formation et organismes divers	
		Tarifs 2019 TTC	Tarifs 2020 TTC	Tarifs 2019 TTC	Tarifs 2020 TTC	Tarifs 2019 TTC	Tarifs 2020 TTC
Salle polyvalente (80 m2)	Hivernale	139,00 €	141,10 €	280,80 €	285,00 €	414,00 €	420,20 €
	Estivale	122,00 €	123,80 €	243,40 €	247,00 €	366,60 €	372,10 €
Salle de réunion (30 m2)	Hivernale	121,00 €	122,80 €	242,40 €	246,00 €	317,10 €	321,90 €
	Estivale	110,00 €	111,70 €	220,20 €	223,50 €	281,00 €	285,20 €
Satellite (110 m2)	Hivernale	194,00 €	196,90 €	386,80 €	392,60 €	566,60 €	575,10 €
	Estivale	168,00 €	170,50 €	335,30 €	340,30 €	501,00 €	508,50 €
Salle restaurant + cuisine (175 m2)	Hivernale	129,00 €	130,90 €	156,00 €	158,30 €	166,00 €	168,50 €
	Estivale	124,00 €	125,90 €	149,00 €	151,20 €	160,00 €	162,40 €

⑨ TRAVAUX EN REGIE-PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION

I) DEFINITION DES TRAVAUX EN REGIE :

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, propose la définition suivante des travaux en régie :

« **Les travaux réalisés en régie** sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. »

Ainsi, l'enregistrement en section d'investissement des « **travaux en régie** » suppose la valorisation des postes suivants :

- les coûts de main d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- le prix TTC des fournitures nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- l'achat TTC de petit matériel dédié à la réalisation de l'immobilisation
- le coût horaire d'utilisation des engins et du gros matériel (fluide+assurance+amortissement+entretien)
- les frais TTC de location du matériel nécessaire à la réalisation de l'immobilisation

L'enregistrement en section d'investissement est comptablement autorisé si l'intervention en régie correspond aux critères de définition des immobilisations, savoir :

- 1) elles correspondent à l'entrée d'un actif dans le patrimoine de la collectivité : bien immeuble ou meuble,
- 2) elles entraînent une augmentation de la valeur d'un élément d'actif existant ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation.

Ainsi, **les frais d'entretien et de réparations**, quel que soit le montant, sont à exclure des travaux en régie, contrairement aux **dépenses d'amélioration** qui ont pour effet d'augmenter la valeur ou la durée de vie du bien immobilisé, ou même de diminuer ses coûts d'utilisation.

COÛT VEHICULES 2020

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT	COÛT HORAIRE 2019	COÛT HORAIRE 2020
Véhicule léger	2,00 €	2,05 €
Véhicule utilitaire de – de 3,5 T	2,80 €	2,85 €
Véhicule utilitaire de 3,5 T à 5 T	5,10 €	5,20 €
Véhicule de 5 à 10 T	5,60 €	5,65 €
Véhicule de + de 10 T	9,40 €	9,55 €
Balayeuse aspiratrice	29,50 €	29,95 €
Chargeur tracto pelle	65,10 €	66,10 €
Mini pelle	24,60 €	24,95 €
Chariot élévateur	50,80 €	51,55 €
Compresseur	5,00 €	5,10 €
Nettoyeur HP	1,30 €	1,30 €
Hydrogommeuse	10,60 €	10,75 €

COÛT MATERIEL ESPACES VERTS 2020

Matériel	COÛT HORAIRE 2019	COÛT HORAIRE 2020
débroussailleuse	6,80 €	6,90 €
remorque plateau	20,20 €	20,50 €
tracteur débroussailleur	84,70 €	85,95 €
aspirateur à feuilles	19,40 €	19,70 €
broyeur de branche	50,80 €	51,55 €
engazonneuse	50,80 €	51,55 €
girobroyeur	29,80 €	30,25 €
motobineuse	8,30 €	8,40 €
pompe d'arrosage	11,10 €	11,30 €
rotavator	27,80 €	28,20 €
souffleur	8,20 €	8,30 €
taille haie	5,20 €	5,30 €
tondeuse tractée	6,90 €	7,00 €
tondeuse autoportée	90,10 €	91,45 €
tracteur	36,40 €	36,95 €
tronçonneuse	7,90 €	8,00 €
tronçonneuse sur perche	8,30 €	8,45 €

Le coût à la journée s'entend sur 7 H.

Aérateur – location à la journée 2018 : 205 € / 2019 : 207,10 € / **2020 : 210,25 €**

III) PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS :

La **tarification 2020** des « prestations pour compte de tiers » reposera sur le même mode de calcul que celui décrit précédemment pour les travaux en régie. Les coûts horaires de main d'œuvre retenus sont identiques.

Accusé de réception en préfecture
063-2163030
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

COMMUNE DE RIOM

①⑩ LOCATION DE MATERIELS 2020

Il est rappelé qu'une caution est demandée à la réservation, qui s'établit ainsi :

- caution 155 € si le montant de la location du matériel \leq à 155 € T.T.C.
- caution 309 € si le montant de la location du matériel $>$ à 155 € \leq 309 € T.T.C.
- caution 777 € si le montant de la location du matériel $>$ 309 € T.T.C.

Toute location donne lieu à une facturation minimum de 15 €.

DESIGNATION	FORFAIT 72 h	FORFAIT 72 h	FORFAIT 72 h	FORFAIT
	emporté	livré à Riom	livré agglomération Riomoise	24 H SUIVANTES
Table SEREM	1,60 €	2,65 €	3,45 €	0,60 €
Chaise intérieure	1,00 €	1,50 €	2,25 €	0,40 €
Chaise extérieure	1,00 €	1,50 €	2,25 €	0,40 €
Table pliante	3,85 €	4,95 €	6,50 €	1,20 €
Plateau SAMIA	36,45 €	47,70 €	77,25 €	3,45 €
Barrière Police	2,25 €	3,45 €	4,35 €	1,00 €
Grille d'exposition	5,20 €	8,10 €	10,85 €	1,75 €
Barnum 4x2	121,30 €	190,20 €	257,40 €	/
Barnum 4x8	242,60 €	393,30 €	514,80 €	/
Panneau de signalisation	1,20 €	1,85 €	2,55 €	0.50 €
Urne	1,00 €	1,50 €	2,15 €	0.40 €
Isoloir	2,45 €	3,85 €	5,10 €	0.90 €
Plante verte	19,30 €	30,55 €	40,70 €	/

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'ensemble des tarifs proposés, applicables au 1^{er} janvier 2020,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre des tarifs 2020.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191109-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019